



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 88518

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prévention de l'alcoolisme. Cette maladie représente la troisième cause de mortalité dans notre pays, or les associations qui aident et accompagnent les personnes en difficulté avec l'alcool ne disposent pas actuellement des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Face à l'urgence de cette situation, le milieu associatif qui oeuvre dans la lutte contre l'alcoolisme souhaite que la formation et la reconnaissance du travail des bénévoles soient revalorisées. En effet, leur travail de terrain a permis d'accompagner et de réinsérer des milliers de personnes à risque ou dépendantes de l'alcool dans la vie familiale, sociale et professionnelle, et a contribué à réduire les coûts et les dommages de façon significative. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour venir en aide aux associations agréées de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88518

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2711